

Les immatriculations de véhicules neufs en PACA au deuxième trimestre 2018

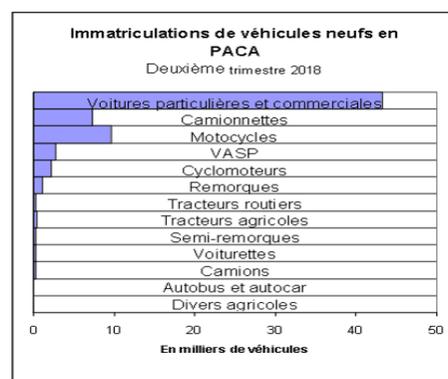
Le marché des véhicules neufs est dominé par les voitures particulières et commerciales, qui expliquent l'essentiel de sa croissance. À fin mars 2018, 60 % d'entre eux étaient des véhicules à essence. Le gazole, avec 34 %, poursuit son recul. Les autres types de motorisation ne représentent que 6 % des immatriculations, dont 2 % pour l'électrique, qui semble marquer le pas, et 4 % pour l'hybride, en forte croissance depuis 2017.

Des immatriculations en légère hausse malgré le recul des cyclomoteurs

Au deuxième trimestre 2018, plus de 68 100 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela représente 2,2 % d'immatriculations de plus qu'au deuxième trimestre 2017.

Les ventes de voitures particulières et commerciales (VP), en hausse de 5,3 %, représentent la plus grande partie (63 %) des immatriculations. C'est principalement la baisse des immatriculations de cyclomoteurs (-36,7%) qui vient en partie compenser leur hausse. Le recul des cyclomoteurs se poursuit en effet, comme au premier trimestre (-45,1%). Il faut sans doute y voir le contrecoup de la hausse enregistrée au dernier trimestre 2017 (33,1%) consécutive, comme pour la France métropolitaine, à l'anticipation de la généralisation de la norme Euro 4 sur les émissions des gaz polluants.

Les autres variations sont peu significatives en volume.



Répartition des immatriculations

	T2 2018	T2 2017	Variation
Voitures particulières et commerciales	43 226	41 038	5,3%
Motocycles	9 600	9 718	-1,2%
Camionnettes	7 306	6 591	10,8%
VASP	2 803	2 821	-0,6%
Cyclomoteurs	2 235	3 529	-36,7%
Remorques	1 111	1 074	3,4%
Tracteurs agricoles	429	476	-9,9%
Tracteurs routiers	318	323	-1,5%
Camions	305	301	1,3%
Semi-remorques	305	240	27,1%
Voiturettes	266	287	-7,3%
Autobus et autocar	143	168	-14,9%
Divers agricoles	74	103	-28,2%
Total	68 121	66 669	2,2%

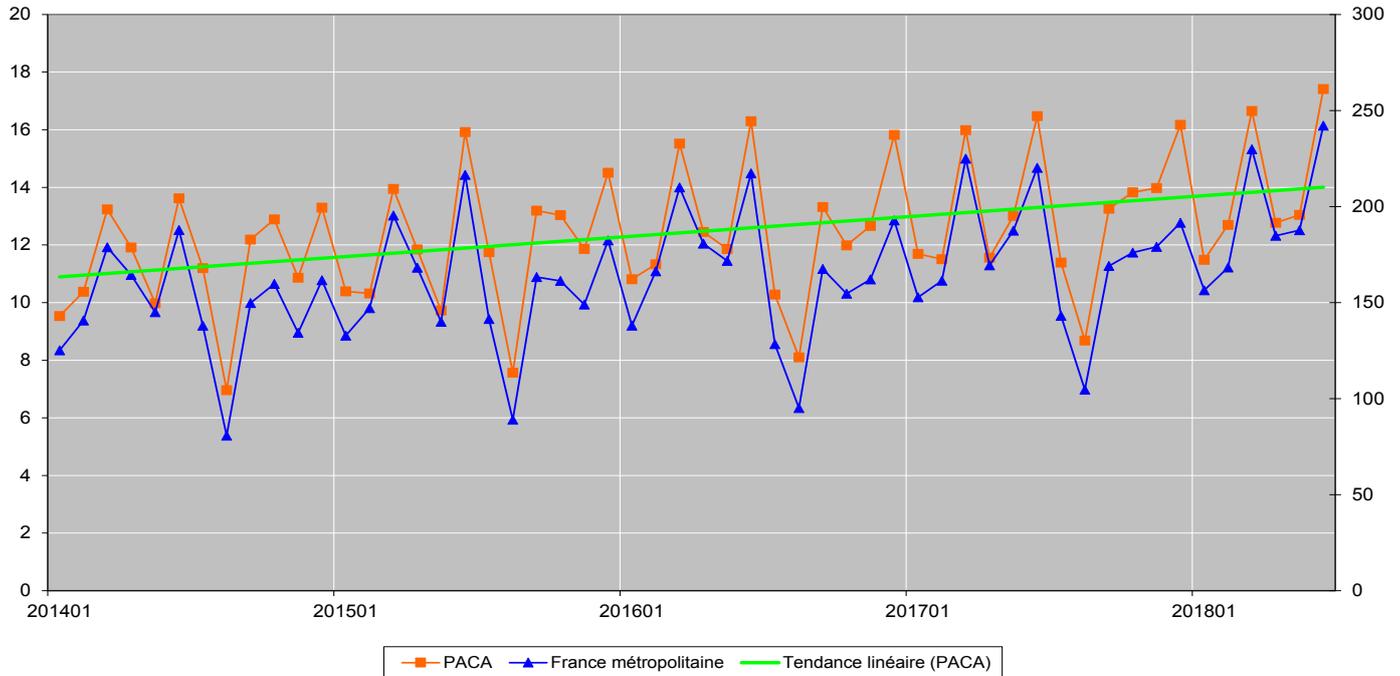
Source : SGFGAS

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les immatriculations des voitures particulières et commerciales toujours en légère hausse

Au deuxième trimestre, 43 200 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, soit une hausse de 5,3 % par rapport au premier trimestre 2017. L'évolution à long terme reste très comparable à celle de l'échelon national (10,8 % pour la France métropolitaine).

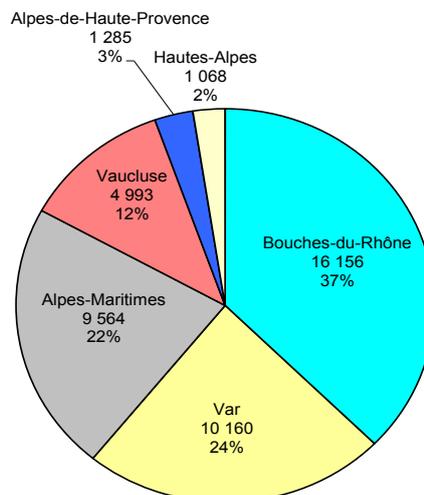
Immatriculations mensuelles de VP neuves
(en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les Bouches-du-Rhône représentent toujours plus du tiers des ventes et Var et Alpes-Maritimes un peu moins d'un quart chacun.

Répartition des immatriculations de VP par département au deuxième trimestre 2018



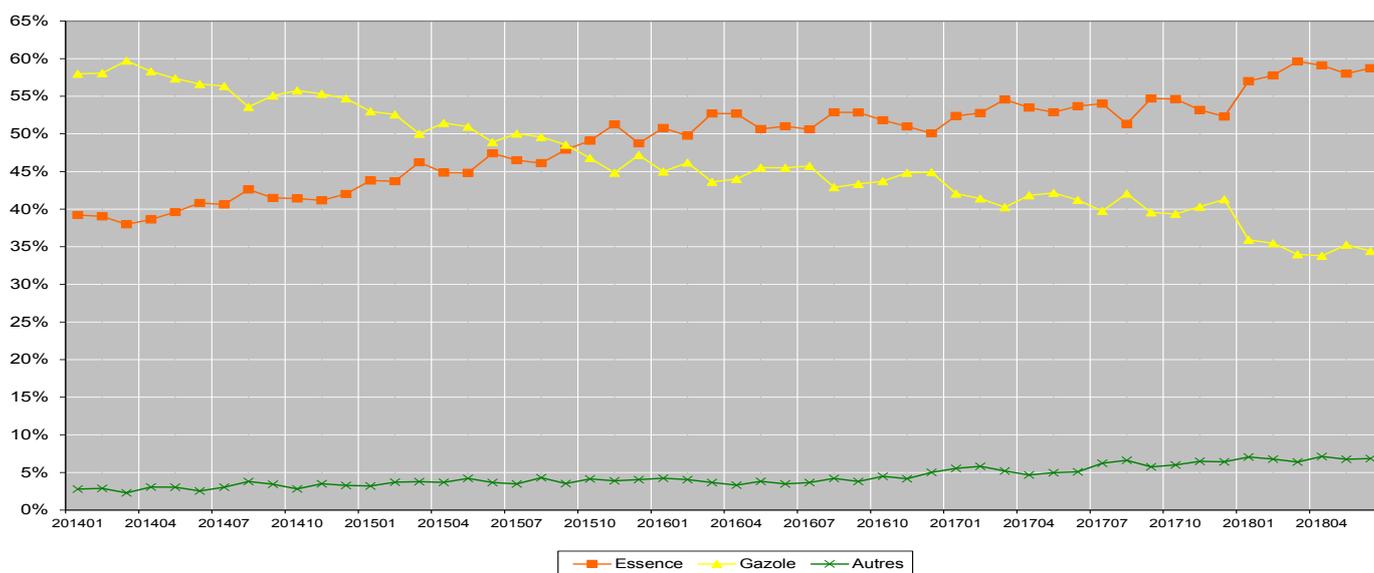
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La part de l'essence se maintient au détriment du gazole

Au deuxième trimestre, la part de l'essence recule légèrement pour passer de 59,6 % fin mars à 58,7 % fin juin, mais reste presque deux fois plus élevée que celle du gazole (34,4%). Le remplacement progressif des véhicules Diesel par des véhicules à essence (et super-éthanol) s'était poursuivi au premier trimestre.

Les ventes de voitures hybrides sont toujours en forte accélération dans la région. Au deuxième trimestre, elles sont plus élevées de 53,6 % par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente. Les ventes de véhicules électriques augmentent près de deux fois moins (+27,6 %). Les autres types de motorisation, qui font moins appel aux énergies fossiles, restent minoritaires et leur part augmente peu.

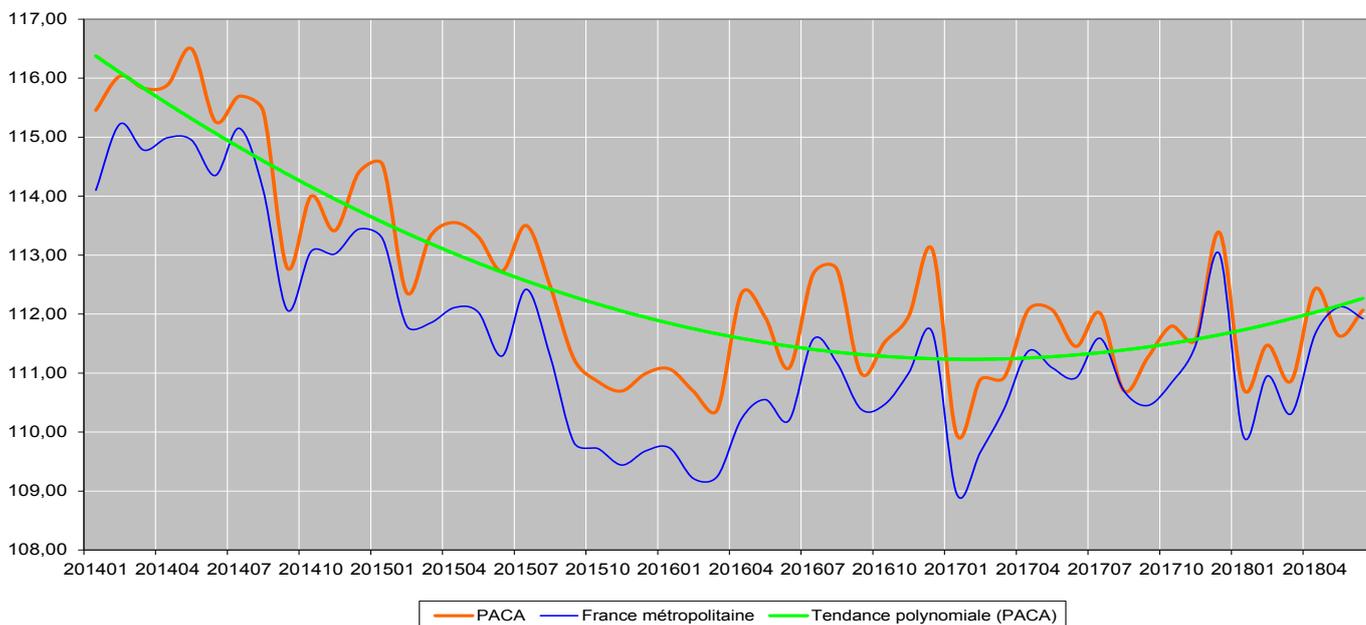
Évolution de la part des énergies dans les immatriculations de VP neufs



Source : DREAL Paca, SGFGAS

Le niveau moyen des émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées fin juin 2018 en PACA s'élèvent à 112,07 g/km contre 111,45 fin juin de l'année dernière. Ces émissions moyennes ne baissent plus depuis mars 2016 et ont même tendance à légèrement remonter. Cela est probablement dû à l'augmentation de la part des voitures à essence qui, à puissance égale, consomment plus et donc émettent plus de CO₂ au km que les véhicules Diesel.

Evolution des émissions moyennes de CO₂ des VP neufs immatriculés (en g/km)



Source : DREAL Paca, SGFGAS

Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté quotidiennement par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, voituresnettes, motocyclettes (tricycles et quadricycles à moteur compris), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles, divers véhicules agricoles) ;
- certains véhicules non motorisés : les remorques ou semi-remorques.

Le répertoire est actualisé quotidiennement avec les opérations envoyées par le ministère de l'Intérieur. Les informations contenues dans le répertoire sont celles figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule :

- l'identification du véhicule : son numéro d'immatriculation, son numéro dans l'ancien système s'il y a lieu, sa date de première mise en circulation, son numéro de série VIN ;
- le type d'opération : première immatriculation, changement de titulaire, destruction, etc. avec la date de l'opération ;
- les caractéristiques du titulaire et/ou du locataire de longue durée ;
- les caractéristiques techniques du véhicule : genre, marque, modèle, carrosserie, etc. ;
- des données complémentaires issues d'enrichissement à des fins statistiques.

Le calcul des émissions moyennes de CO₂ est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. Pour les véhicules n'émettant pas de CO₂, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html

www.carlabelling.ademe.fr



Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Information Connaissance (UIC)
Réalisation : Bruno Deruaz

